

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 333

Société :

R.A.M/138611

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL MERNISS L AHOUSSINE

Date de naissance : 19.3.7

Adresse : *maison adresse*

Tél. : 0664 19.79.18

Total des frais engagés : 1481,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Youssef HANANE

Omnipraticien - Echographiste - Urgentiste  
Dar Touzani Bd. 06 Novembre N°762  
1er Etage Appt 1 - Casablanca  
Tél : 0522 37 46 08 / GSM: 0661 10 55 40

Cachet du médecin : INPE:091206862

Date de consultation : 17 NOV 2022

Nom et prénom du malade : EL MERNIS EL GHALIA 78 an

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

*Bruxisme le jour*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

*Maladie allergique*

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 24/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17 NOV 2022	G	RJ	159,00	Docteur Youssef HANAFI Spécialiste - Echographiste - Urgentiste Bouzani Bld. 06 Novembre N°762 1er Etage Appt 1 - Casablanca Tél: 0522 31 46 08 / GSM: 0661 18 55 40

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR. YOUSSEF HANAFI	17/11/22	334,60

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

UT. AV:

PPV (DH):

PPV: 88DH00  
PER: 06-25  
LOT: L 1759

PPV: 88DH00  
PER: 06-25  
LOT: L 1759

42,00

32,60

LOT : 201737

UT AV : 12/2023

PPV : 84,00DH

- MESOTHERAPIE

- DIPLÔME UNIVERSITAIRE D'EXPERTISE MEDICALE  
ET REPARATION JURIDIQUE DU DOMMAGE CORPOREL  
- MEDECIN AGREÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ POUR  
LA DÉLIVRANCE DE CERTIFICATS MÉDICAUX DU PERMIS DE CONDUIRE

الدكتور يوسف  
الطب العام  
- طبيب سابق بالمستشفى العسكري ابن سينا  
- دبلوم جامعي للفحص بالصدى  
- دبلوم جامعي لداء السكري  
- دبلوم جامعي للتغذية  
- الفحص بالخطيط الكهربائي للقلب  
- طب المستعجلات

- الطب المتمتالي (ميزوتربيا)  
- حائز على شهادة جامعية للخبرة الطبية والتعويض  
القانوني عنضر الرجسدي  
- طبيب معتمد من طرف وزارة الصحة لتسليم  
الشوادر الطبية لرخص السيادة

## ORDONNANCE

Casablanca le :

17 NOV. 2022

الدار البيضاء في :

Nom, Prénom :

EL MERNIS. EL GHALA

Age :

Poids :

1<sup>o</sup> SAPHTR. 1g  
8800x€ 1 sachet x 3/jour x 08jou  
176,00

2<sup>o</sup> Maxol. 5ml  
32,60 1 cés x 3/jour

4<sup>o</sup> Predni- 20 mg  
84,00 02 cp 1/2/jour x 08jou

4<sup>o</sup> Acer- 2. 1cp x 2/jour  
334,60

Docteur Youssef HANANE  
Omnipraticien - Echo graphiste - Urgentiste  
Dar Touzani Bd. 06 Novembre N°762  
1er Etage Appt 1 - Casablanca  
06 61 10 55 40 / GSM: 06 22 37 46 08

دار التوزاني شارع 6 نونبر رقم 762 الطابق الأول رقم 1 - البيضاء - الهاتف : 05 22 37 46 08 - المحمول : 06 61 10 55 40

Dar Touzani, Bd 6 Novembre N° 762, 1er Etage N°1 - Casablanca - Tél : 05 22 37 46 08 - GSM : 06 61 10 55 40

Email : docteur.youssef27@gmail.com